DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

Au coeur de l'île, rayonne!
COMMUNE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 AVRIL 2025

AFFAIRE N°2025-CM/032 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION SAUVEGARDE ET RENOUVEAU DE HELL-BOURG (SRHB)

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 10 avril 2025.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 24 mars 2025.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 17
Absents : 12
Représentés : 03
Total des votes : 20

Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel – ELISABETH Marie Jeanne - LUCILLY Harry - MOREAU Jules Mario - CHARLEMAGNE Jules Thierry – TECHER Paulin - GARRYER Patrick – SINAPIN Marie Jacqueline – BOYER Laurent - RAYAPIN Marie Kenny – TECHER Sophie - ROBERT Laurencine - BRANCALIN Sandrine - ECLAPIER Eric - SISAHAYE Teddy - ELISABETH Karine.

Absents : VIADERE Marie Ange – MAILLOT Yann – GEVIA Marie Catherine – HOAREAU Marie Nathalie - FOUASSIN Stéphane – MAZAGRAN Daniella - DE LAMOTHE Jean Bernard – PADRE Hermina - FANNIO Anaïs – ELISABETH Vincent - PAUSE Jean Claude - PAPAYA Mélissa.

Ont voté par procuration : GEVIA Marie Catherine (procuration donnée à ROBERT Laurencine) – FANNIO Anaïs (procuration donnée à PAPAYA Sidoleine) – PADRE Hermina (procuration donnée à DAMOUR Marcel)

Secrétaire de séance : BRANCALIN Sandrine.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 17.04.25

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-DCM-2025-032-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

L'association Sauvegarde et Renouveau de Hell-Bourg a pour but la sauvegarde et la restauration du patrimoine, l'animation de la vie sociale, par la promotion et le soutien d'actions culturelles et touristiques, notamment les actions en faveur de la protection de la nature et de l'environnement, dans un esprit de concertation et de développement des hommes et du milieu.

La commune de Salazie envisage de signer avec cette association une convention d'objectif et de moyens pour la réalisation d'opérations qui contribueront à la préservation et à la mise en valeur du patrimoine culturel du cirque.
Cette convention prévoit notamment le versement d'une subvention de 27 000.00 euros à l'association S.R.H.B au titre de l'année 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (20 voix pour) :**
ARTICLE 1 :

- **D'approuver la signature de la convention de partenariat à venir entre la Commune et l'association Sauvegarde et Renouveau de Hell-Bourg.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'attribution d'une subvention de 27 000.00 € à l'association Sauvegarde et Renouveau de Hell-Bourg au titre de 2025.**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2025 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 4 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document et notamment la convention d'objectifs et de moyens se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....
.....

Ont signé au registre des délibérations :

La secrétaire de séance,

Sandrine BRANCALIN

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250408-DCM-2025-032-DE
Date de télétransmission : 17/04/2025
Date de réception préfecture : 17/04/2025